

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 23 septembre 2025**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Bernard STOEFFLER

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 18 septembre 2025

Conseillers présents : 14

Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 4

Procuration : 1

Membres absents excusés : Mmes et M. Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Françoise KOELL, Carole MENDY.**Membre absent ayant donné procuration** :

Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.**Délibération n° COMM20250804****Objet : Travaux de sécurisation de la place du Tramway et de l'entrée d'agglomération par la route de Meistratzheim – attribution des travaux**

Des travaux d'aménagement et de sécurisation étant nécessaires au niveau de l'entrée Sud – route de Meistratzheim et au niveau de la place du Tramway, la Commune de Krautergersheim envisage de procéder à des travaux consistant à réaliser un aménagement de type double écluse et une sécurisation piétonne, au courant de l'automne 2025.

Ce projet nécessite d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre, qui a été confiée à COCYCLIQUE INGÉNIERIE par décision du Maire.

Une consultation a été lancée du 6 août 2025 au 15 septembre 2025 auprès de quatre entreprises, qui a abouti à deux offres. Celles-ci ont été analysées par notre maître d'œuvre.

Au terme de la procédure d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA Alsace-Lorraine de ROSHEIM pour un montant de 54 879,95 € HT soit 65 855,94 € TTC.

Vu la délibération n° COMM20250708 du 2 septembre 2025 approuvant la réalisation du projet et le plan de financement de celui-ci,

Vu l'analyse des devis,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'effectuer les travaux d'aménagement et de sécurisation au niveau de l'entrée Sud – route de Meistratzheim et au niveau de la place du Tramway,
- **Attribue** les travaux à l'entreprise EUROVIA Alsace-Lorraine de ROSHEIM pour un montant de 54 879,95 € HT soit 65 855,94 € TTC,
- **Autorise** M. le Maire à commander les travaux à l'entreprise susvisée et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 25 septembre 2025

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Bernard STOEFFLER

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>